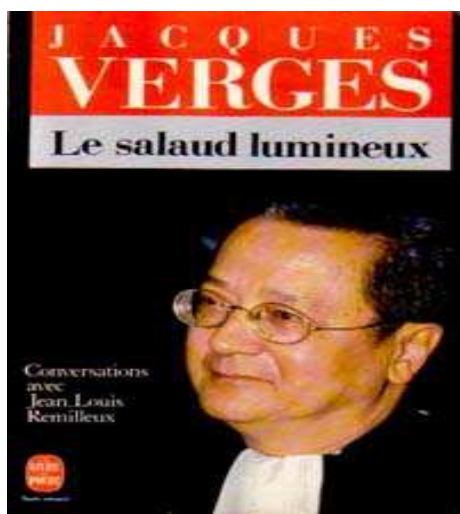


Entretien avec Maître Jacques VERGES

Jacques VERGES : L'un n'exclut pas l'autre.

David ABBASI : Pourquoi ?



Jacques VERGES : Le Mossad peut vouloir tuer des gens et les services spéciaux français à un moment aussi.

David ABBASI : Le Mossad n'a jamais oublié ou raté ses cibles. Vous connaissez, vous savez cela mieux que moi mon Cher Maître. Le Mossad, s'il voulait tuer quelqu'un même dans 5, 10 ou 20 ans il arriverait à son but.

Jacques VERGES : Oui je sais que le Mossad a tué un garçon de café marocain à Lillehammer en Norvège en pensant que c'était Salam donc le Mossad n'est pas infallible non plus...

David ABBASI : A 82 ans, grâce au ciel vous êtes toujours vivant, les menaces qui existaient à l'époque malgré tout ce que vous avez fait, nous connaissons l'histoire avec des individus qui font très très peu par rapport à ce que vous faites et qui sont liquidés tout de suite comment cela se fait que vous restez vivant !

Jacques VERGES : Peut-être.

David ABBASI : Mon cher Maître, vous avez défendu plusieurs chefs d'Etat, avez-vous travaillé pour des gouvernements ?

Jacques VERGES : La dessus il y a une légende, inspirée par mes adversaires c'est à dire mes ennemis. En général quand on dit que je défends des chefs d'Etat, je défends des pays. Quelque soit le régime, on a tous un pays. Quand une société de bâtiment française, américaine ou allemande construit un complexe hôtelier, immobilier et commet des malfaçons, défendre la société locale contre la société occidentale ce n'est pas défendre les chefs mais défendre les intérêts du pays et même si le chef est un dictateur.

David ABBASI : On ne parle pas des trois chefs africains. Est-ce que vous avez eut des contrats avec d'autres gouvernements. Par exemple, le dossier de Monsieur Nagash vous a été proposé par qui ?

Jacques VERGES : Par Monsieur Nagash.

David ABBASI : Lui-même. C'est lui-même qui vous a payé ?

Jacques VERGES : Il m'arrive de travailler gratuitement.

David ABBASI : Pour Monsieur Nagash, vous avez travaillé gratuitement ?

Jacques VERGES : Oui.

David ABBASI : Avez-vous actuellement des contacts avec lui ?

Jacques VERGES : Oui.

David ABBASI : Vous savez qu'il est devenu un homme riche, un politicien, il fait des interventions ... Pour la libération de Monsieur Nagash, à l'époque êtes-vous intervenu ?

Jacques VERGES : Il m'a demandé d'être son avocat, il faut que j'intervienne et que j'interviens médiatiquement et auprès des autorités françaises.

David ABBASI : Dans les négociations ?

Jacques VERGES : Je ne suis pas intervenu. J'ai créé une situation qui forçait les autorités françaises à négocier.

David ABBASI : Pouvez-vous nous donner un peu d'explications ? Comment avez-vous créé cette médiatisation ?

Jacques VERGES : C'est simple. Monsieur Nagash a fait la grève de la fin et tous les jours je faisais un communiqué aussi bien à l'AFP, l'agence iranienne l'IRNA donnant l'état de santé de Nagash montrant qu'il pouvait mourir, qu'il n'avait pas les soins nécessaires et que la prison ne pouvait pas lui apporter les soins nécessaires et donc mobiliser l'opinion aussi bien en France que je l'imagine en Iran jusqu'à ce que les autorités françaises à la fin négocient non plus avec moi mais avec les iraniens.

David ABBASI : Qu'à obtenu la France de cette libération ?

Jacques VERGES : Je ne sais pas.

David ABBASI : Plusieurs milliards de contrats peut-être. Vous savez la France depuis Jacques Chirac surtout a signé de bons contrats avec la République Islamique d'Iran.

Jacques VERGES : Je ne sais pas mais je ne vois pas pourquoi il ne le ferait pas.

David ABBASI : Après l'échange de Nagash.

Jacques VERGES : Non, Nagash était du temps de Mitterrand...

David ABBASI : L'histoire du dossier nucléaire iranien que l'Iran a des parts dans les sociétés boridoff françaises

Jacques VERGES : L'Iran avait des parts et investit dans le projet EURODIF je sais et je sais qu'il y a eut un conflit quand le nouveau pouvoir est arrivé en Iran et qu'à la fin au temps de Monsieur Rafsanjani un accord a été tenu mais je n'ai pas suivi.

David ABBASI : On a entendu que vous étiez prêt à défendre Saddam Hussein mais tout d'un coup tout a basculé dans le dossier de Saddam. Que s'est-il passé exactement ?

Jacques VERGES : Ce qui s'est passé est simple. Dans l'affaire de Saddam Hussein, 42 membres de sa famille m'avaient désignés mais sa fille qui était l'invité d'honneur du roi de Jordanie avait désigné d'autres avocats et comme il y avait un conflit d'avocats je me suis retiré car un conflit d'avocat c'est l'échec humain assuré.

David ABBASI : Vous pensez que si Maître Jacques Vergès était l'avocat de Saddam Hussein cela changeait les choses ?

Jacques VERGES : Peut-être car il est évident que le procès de Saddam Hussein a été exigé par les Kurdes qui l'accusent d'avoir utilisé des gaz et par les Chiites qui accusaient Saddam Hussein, après la guerre du Golf, d'avoir fait un massacre dans le sud.

David ABBASI : Surtout par l'Iran.

Jacques VERGES : Oui et dont ce fossé était exigé par les Kurdes et les Chiites et donc les Américains et leur gouvernement sur place qui collabore avec eux on ouvert ce procès mais ce procès ne pouvait pas